



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8187<sup>e</sup>** séance

Jeudi 22 février 2018, à 16 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Alotaibi . . . . . (Koweït)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
Chine . . . . .	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
Éthiopie . . . . .	M. Alemu
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
Kazakhstan . . . . .	M. Tumysh
Pays-Bas . . . . .	M <sup>me</sup> Gregoire-Van Haaren
Pérou . . . . .	M. Tenya
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Clay
Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine  
(S/2018/125)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 16 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en République centrafricaine

#### Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2018/125)

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; M. Bédializoun Moussa Nébié, Représentant spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine; M. Esa Pulkkinen, Commandant de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine; et S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

M. Nébié et M. Pulkkinen participent à la présente séance par visioconférence depuis Bouar, en République centrafricaine, et Bruxelles, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/125, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Onanga-Anyanga, de M. Nébié, de M. Pulkkinen, de l'Ambassadeur Hilale et de l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Avant de donner la parole à M. Onanga-Anyanga, je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à cinq minutes, en application des

paragraphe 22 et 41 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

**M. Onanga-Anyanga** : C'est pour moi un honneur et un agréable devoir de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité. Je me réjouis d'y prendre part avec d'autres partenaires importants de la République centrafricaine ici présents. J'ai évidemment une pensée spéciale pour mon acolyte et frère, l'Ambassadeur Moussa Nébié, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, qui interviendra, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, depuis Bouar où, avec d'autres membres du Panel de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, il poursuit sa noble mission en vue d'une paix durable en République centrafricaine.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2018/125) ayant déjà été soumis au Conseil de sécurité, je me contenterai de faire quelques remarques complémentaires.

Je viens au Conseil aujourd'hui, pour témoigner des violences et des atrocités qui continuent d'affecter une grande partie de la population civile centrafricaine. Ces violences et ces abus inacceptables des droits de l'homme sont essentiellement le fait des groupes armés, qui n'ont toujours pas renoncé à la violence armée et tardent à accepter la main tendue du dialogue offerte par le Gouvernement. La conséquence de cet entêtement nous rappelle que malgré nos efforts, la voie de la paix, de la stabilité et de la réconciliation en République centrafricaine reste longue et ardue. Le retour des réfugiés et des déplacés internes dans leurs lieux d'origine reste compromis. Ce véritable drame humain vient assombrir un tableau humanitaire précaire, où la vie de près de la moitié de la population centrafricaine serait inimaginable sans une assistance humanitaire d'urgence.

J'aimerais une fois de plus rendre hommage aux travailleurs humanitaires, à tous ceux qui ont perdu leur vie en République centrafricaine en tentant de sauver des millions d'autres vies. C'est grâce à de tels actes héroïques mais aussi et surtout aux sacrifices quotidiens et aux efforts inlassables des forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), souvent au péril de leur vie, que nous avons pu contenir l'impact des conflits armés et en prévenir tant d'autres en République centrafricaine.

Mais ces sacrifices ne sont pas vains. Malgré l'adversité toujours farouche, la paix est en marche en République centrafricaine. Nous regagnons chaque jour des pans entiers de légitimité, jadis perdue. Le Gouvernement centrafricain est à pied d'œuvre pour restaurer l'autorité de l'État et renforcer les institutions démocratiques fraîchement établies. Le processus politique inclusif initié par le Président Touadera se renforce progressivement et jouit désormais du plein appui de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, soutenue par l'Organisation des Nations Unies ainsi que par tous les autres partenaires stratégiques de la République centrafricaine.

Grâce au dialogue ainsi initié, une démarche politique impliquant les principaux acteurs et leurs partenaires sous-tend désormais les efforts multidimensionnels de sortie de crise en République centrafricaine. L'élargissement du Gouvernement pour le rendre plus représentatif de la société permet aujourd'hui des progrès tangibles dans l'extension de l'autorité de l'État avec l'installation de tous les préfets dans les 16 préfectures et de la majorité des sous-préfets. Ce fut le cas récemment à Ndélé, dans le nord-est, où le nouveau préfet vient tout juste de prendre ses fonctions. Le succès du projet pilote sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration donne l'espoir de lancer ce programme à plus large échelle, grâce à la contribution financière et technique de la Banque mondiale.

Toutes les composantes de la MINUSCA accompagnent ce processus vital pour la stabilité de la République centrafricaine. Cette impulsion positive s'observe aussi dans le renforcement des structures judiciaires nationales. En outre, les préparatifs pour le lancement des travaux de la Cour pénale spéciale sont bien avancés. Il y a deux jours que le Gouvernement a rendu public le décret confirmant la sélection des officiers de police judiciaire, ce qui permettra bientôt le lancement des enquêtes de la Cour. Le message à tous est clair. La campagne contre l'impunité, longtemps chronique et source de conflits récurrents en République centrafricaine, est désormais lancée. Et bientôt, ce dispositif de justice formel sera complété par la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, permettant ainsi un meilleur équilibre entre justice et réconciliation nationale comme gage d'une paix durable.

Grâce aux efforts multiformes en cours, les structures de sécurité et de défense nationales font aujourd'hui l'objet de réformes profondes. Le rôle central joué par la mission militaire de formation PSDC de

l'Union européenne en République centrafricaine dans la réforme des Forces armées centrafricaines (FACA) est digne d'éloges. La MINUSCA, pour sa part, renforce son action en appui aux forces de sécurité intérieures à travers le recrutement de gendarmes et de policiers et, sur un plan technique, par l'appui à la mise en œuvre des différents cadres stratégiques. Il faut maintenant tout faire pour assurer la pérennité de ces avancées, y compris par une mobilisation de ressources conséquentes pour les cinq prochaines années. L'appui de partenaires clefs, tels que la France, les États-Unis d'Amérique, la Chine et la Fédération de Russie, mérite d'être souligné. Il n'y a pas si longtemps, la simple idée d'une action commune MINUSCA-FACA était inimaginable. Nous sommes désormais partenaires sur le champ des opérations, comme récemment à Paoua ou encore à Obo, dans le sud-est du pays. À la demande du Conseil de sécurité, les autorités centrafricaines et la MINUSCA se sont accordées sur un plan d'utilisation et de déploiement des forces de sécurité intérieure et de défense centrafricaines. Au mois de mai, le Secrétaire général soumettra au Conseil un plan détaillé des modalités de mise en œuvre d'une collaboration et d'un appui plus effectifs.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Alors que nous étudions les voies et moyens de renforcer l'appui que nous fournissons aux forces de défense et de sécurité nationales, nous restons déterminés à améliorer nos propres résultats. Qui plus est, notre engagement en faveur desdits résultats est aussi fort que notre détermination à respecter les normes les plus élevées de comportement et de discipline. Soyons clairs, l'exploitation et les atteintes sexuelles n'ont pas leur place dans le maintien de la paix. La politique de tolérance zéro du Secrétaire général continuera de faire partie intégrante de notre devoir de protection.

Des efforts sont en cours afin de protéger plus efficacement les populations civiles, tout en assurant la sécurité de nos propres soldats de la paix. Au vu de la nature des menaces auxquelles nous faisons face en République centrafricaine, à moins que la MINUSCA n'ait la capacité d'exercer de véritables pressions militaires sur les groupes armés qui rechignent encore à choisir la voie de la paix, aucun processus de paix n'aura de chance de réussir. C'est pourquoi j'apprécie grandement le travail mené actuellement par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, pour obtenir les 900 soldats supplémentaires que le Conseil de sécurité a approuvés dans le cadre du renouvellement du mandat. Je tiens à remercier les pays fournisseurs de

contingents de leur dévouement et de leur sacrifice à la cause de la paix en République centrafricaine.

Cela dit, le travail n'est pas encore terminé. Nous devons tous faire plus. Le sort de millions de civils dépend de l'engagement de contingents bien équipés, bien entraînés et déterminés à utiliser tous les pouvoirs qui leur ont été conférés par le Conseil pour protéger les populations. Je remercie nos forces militaires et de police de leur travail acharné et de la position de fermeté qu'elles ont adoptées. Nous avons pu le voir à Bambari au début de l'année dernière et à Bocaranga et Bangui fin 2017. C'est exactement ce qui se passe actuellement à Paoua, où la force de la MINUSCA participe à une opération militaire afin de créer un espace sûr pour la population de Paoua et l'ensemble de la préfecture d'Ouham-Pendé, et nous sommes déterminés à faire encore davantage.

De concert avec l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, la Mission continue de s'employer à réduire durablement la présence des groupes armés et la menace qu'ils représentent par le biais d'une approche globale et proactive. Les 900 soldats supplémentaires permettront d'insuffler un nouvel élan à ces efforts en renforçant notre souplesse et notre capacité de réaction. Comme cela est souligné dans le nouveau mandat, la MINUSCA soutient les processus dirigés par le Gouvernement pour réduire les conflits au niveau local en complément et en appui à l'Initiative africaine.

Je tiens à souligner que le succès de notre effort collectif dépendra des dividendes de la paix tangibles que nous pourrions fournir au peuple centrafricain. Des efforts urgents sont nécessaires pour traduire le plan de relèvement et de consolidation de la paix du pays en un programme efficace entraînant des changements tant au niveau de la gouvernance que sur le plan des moyens de subsistance des populations. Comme cela vient d'être dit succinctement et pour difficile que soit la situation, le tableau en République centrafricaine n'est pas aussi sombre que le laissent entendre les chiffres bruts et les rapports des médias. Avec l'appui continu du Conseil et le sacrifice et le dévouement de chacun – d'abord et avant tout, des Centrafricains eux-mêmes – il y a des raisons de rester optimistes et de penser qu'une ère de paix, de stabilité et de prospérité va bientôt être à portée de main.

*(l'orateur reprend en français)*

Dans mes remarques d'aujourd'hui, je me suis efforcé de donner un bref aperçu des défis auxquels

la République centrafricaine est confrontée, mais j'ai aussi tenté de souligner les multiples opportunités qui sont en train d'ouvrir la voie à un avenir plus stable. La région et la communauté internationale ont un rôle essentiel à jouer en vue d'aider le Gouvernement centrafricain à consolider ses acquis. Il est essentiel que le pays demeure une priorité pour le Conseil de sécurité et continue de bénéficier d'un soutien international à la hauteur de ses priorités stratégiques. Ce faisant, nous contribuerons à créer les conditions d'un relèvement socioéconomique inclusif et d'une paix et d'une stabilité à long terme en République centrafricaine.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Il donne maintenant la parole à M. Nébié.

**M. Nébié** : Je voudrais d'abord remercier le Conseil de sécurité de cette invitation qu'il m'a faite de venir présenter un exposé actualisé sur la situation en République centrafricaine.

C'est grâce à l'appui logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) que je m'adresse au Conseil depuis la ville de Bouar, à 450 kilomètres environ au nord-ouest de Bangui, dans la préfecture de Nana-Mambéré. Mon exposé va s'articuler autour des points suivants : l'état de mise en œuvre de la feuille de route l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, l'agenda de l'Initiative, et son impact sur le terrain.

En ce qui concerne l'état de mise en œuvre, le panel de facilitateurs a effectué une première visite sur le terrain du 25 novembre au 11 décembre 2017 pour rencontrer les premiers responsables des directions politico-militaires des 14 groupes armés reconnus par le Gouvernement. Les objectifs principaux de cette mission de terrain étaient d'établir un premier contact entre les groupes armés et le panel de facilitateurs en vue de créer des conditions de confiance, de remettre aux groupes armés un message du Président de la Commission de l'Union africaine les invitant à adhérer à la feuille de route de l'Initiative, et d'écouter les revendications des groupes armés. À la fin de la première tournée, l'essentiel des préoccupations était d'ordre politique, socioéconomique, sécuritaire, administratif et judiciaire. En plus des groupes armés, le panel a rencontré les acteurs locaux de la vie civile et politique. Il a échangé avec eux afin de prendre connaissance de leurs préoccupations. Dans un souci de transparence et de large information,

les conclusions de ces échanges ont été communiquées au Chef de l'État, au Président et au bureau de l'Assemblée nationale, aux partis politiques, au corps diplomatique, aux organisations de la société civile et au grand public via une conférence de presse.

Deuxièmement, s'agissant de l'agenda de l'Initiative, depuis le 19 février, et ce jusqu'au 17 mars, le panel est sur le terrain pour sa deuxième tournée, au cours de laquelle il rencontrera les mêmes acteurs que durant sa première tournée. Les principaux objectifs de cette tournée sont de recueillir les revendications écrites et les propositions de solution, renforcer la confiance établie durant la première tournée entre le panel et les groupes armés, préparer les groupes armés au dialogue avec le Gouvernement, obtenir un engagement plus ferme en faveur de la non-violence et de la création de conditions sûres pour toutes les populations, et promouvoir le respect de l'autorité de l'État ainsi que des acteurs humanitaires. À l'issue de cette deuxième tournée, les revendications seront soumises au Gouvernement pour examen. Un séminaire sur le renforcement des capacités en matière de règlement pacifique des conflits ou crises sera organisé à l'intention des groupes armés et des acteurs locaux de la vie civile et politique. S'ensuivra l'organisation du dialogue avec le Gouvernement.

Troisièmement, en ce qui concerne l'impact de l'Initiative, à l'issue de la première visite, des signes d'espoir en vue de l'obtention d'un accord de paix étaient déjà perceptibles. Tous les groupes armés rencontrés ont accueilli favorablement le message du Président de la Commission de l'Union africaine les appelant à adhérer au processus de paix et de réconciliation et à cesser toute forme de violence. Ils ont pris connaissance du contenu de la feuille de route de l'Initiative et se sont engagés à en rendre compte à leurs bases. Ils ont fait part de leurs préoccupations au panel de facilitateurs et montré leur disponibilité à examiner les points de préoccupation avec le Gouvernement.

Durant la première tournée, il a également été convenu de la mise en place d'un groupe de contact permanent entre le panel et les groupes armés. Par ce mécanisme, le panel a interpellé les groupes armés qui ont eu des affrontements ou des vellétés pouvant nuire à la paix. Cela a contribué à faire baisser les tensions dans certaines régions, à faire évoluer la position de certains chefs de mouvements politico-militaires, qui acceptent désormais le déploiement de préfets dans leurs zones, comme vient de le signaler M. Parfait Onanga-Anyanga, et à faire que d'autres acceptent de renonceraux

affrontements et d'entrer dans le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Ces résultats sont aussi l'effet conjugué des efforts des autorités centrafricaines et de l'action intégrée de l'ensemble des partenaires de la communauté internationale engagés résolument dans la recherche de la paix en Centrafrique. À cet égard, je me félicite que le Conseil de sécurité ait adopté la résolution 2387 (2017).

En guise de conclusion et de recommandation au Conseil de sécurité, je dirai que les progrès sont certes lents, mais ils restent des progrès lorsque l'on connaît la profondeur et la durée de la crise en Centrafrique. Il est vrai que la situation reste assez difficile, mais tous ceux qui vivent en République centrafricaine sont témoins de ces progrès et manifestent leur optimisme et leur espoir en vue d'un règlement pacifique de la crise centrafricaine.

C'est pourquoi je plaide de nouveau pour un soutien et une solidarité continus du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière en faveur de la Centrafrique, notamment en encourageant le Président Faustin Archange Touadera et son gouvernement à poursuivre avec abnégation les multiples efforts qui commencent à porter leurs fruits; en lançant un appel ferme aux groupes armés pour qu'il adhèrent pleinement au processus de dialogue en cours de préparation; et en appuyant le panel pour lui permette de poursuivre la mise en œuvre de son programme.

Je saisis cette occasion pour réitérer mes remerciements à M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSCA, et l'ensemble de son équipe pour leur plein soutien et leur appui au processus politique en cours. Mes remerciements s'adressent également à l'Union européenne et aux autres partenaires de développement.

Je remercie le Conseil de son attention, mais les cinq minutes qui m'étaient imparties ne me permettent pas de donner davantage de détails sur ce qui se passe en République centrafricaine. Nous sommes toutefois présents sur le terrain, engagés et déterminés, et nous pensons que le peuple centrafricain mérite que nous l'accompagnions jusqu'au bout de cet effort et que nous réalisons la paix en cette année 2018 en Centrafrique.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Nébié de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Pulkkinen.

**M. Pulkkinen** (*parle en anglais*) : Je suis le général de corps d'armée Esa Pulkkinen, et je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la question de la République centrafricaine et sur le rapport semestriel (S/2018/125) sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

L'Union européenne (UE) se félicite de la prorogation récente du mandat de la MINUSCA, qui a été décidée en novembre 2017 via la résolution 2387 (2017). En tant que commandant opérationnel, je note en particulier que la MINUSCA a été chargée d'appuyer le redéploiement progressif et coordonné des unités des Forces armées centrafricaines (FACA) formées par la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM-RCA) dans le cadre de la stratégie visant à étendre l'autorité de l'État. Outre les déploiements conjoints extrêmement importants qui sont en cours, cet effort est crucial en vue de rétablir l'autorité de l'État. Ils sont également essentiels pour permettre à l'ONU et à l'UE d'atteindre leurs objectifs stratégiques généraux en République centrafricaine.

Pour mettre mon rôle et celui de mon organisation dans leur contexte, je suis le Directeur de la Capacité militaire de planification et de conduite de l'UE. C'est une organisation basée à Bruxelles qui a le rôle et les responsabilités d'un quartier général opérationnel. Trois missions de formation de l'UE déployées en Afrique sont actuellement placées sous mon commandement, dont une est la mission de formation en République centrafricaine.

Il convient de souligner que l'EUTM-RCA n'est pas une mission de formation armée. La Mission militaire de formation de l'Union européenne contribue à la réforme du secteur de la défense dans le cadre des efforts déployés par les autorités centrafricaines à cette fin, qui sont coordonnés par la MINUSCA. Elle contribue à la mise en place progressive des Forces armées centrafricaines professionnelles, crédibles, responsables, avec une représentation équilibrée sur le plan ethnique et régional, et soumises à un contrôle démocratique. Son mandat prévoit une coordination étroite avec la MINUSCA. La délégation conjointe MINUSCA-Union européenne et le plan d'appui de la Mission militaire de formation de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité et à l'état de droit en République centrafricaine, signé en juillet dernier, définissent les principes

de notre coordination et de notre complémentarité dans le cadre de toutes nos activités.

Certes, quelques progrès ont été réalisés, mais la situation qui continue de se détériorer sur le plan humanitaire et de la sécurité demeure une source de vive préoccupation. La crise qui frappe la République centrafricaine ne sera pas réglée par la force, mais plutôt par le dialogue, la justice et la réconciliation. Dans ce contexte, l'Union européenne appuie pleinement le Président Touadera et son gouvernement dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour instaurer la paix en République centrafricaine.

Comme le Conseil le sait, le processus de déploiement des Forces armées centrafricaines formées par la Mission militaire de formation de l'Union européenne a déjà commencé, avec l'appui de la MINUSCA – certes, en petit nombre et avec beaucoup de difficultés sur le plan logistique. La performance des soldats qui ont fait l'objet de ces déploiements conjoints a reçu des échos favorables, tant du point de vue opérationnel qu'en ce qui concerne l'opinion publique et celle des organisations non gouvernementales. Même si ces opérations de petite envergure, menées à partir de Bangui, représentent un pas dans la bonne direction, elles ne suffisent pas pour garantir la mise en place opérationnelle des FACA.

Tous les acteurs politiques et les partenaires internationaux s'accordent sur la nécessité de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, qu'ils considèrent comme un facteur essentiel pour le règlement de la crise. Par conséquent, il est établi que le redéploiement des forces armées et des forces de sécurité intérieure est essentiel pour le rétablissement des institutions et des services publics sur l'ensemble du territoire et en tant que mesure de dissuasion s'agissant des groupes armés.

Afin de rétablir l'autorité de l'État dans les régions, il est prévu que d'ici à 2021, une armée forte de 9 800 hommes sera en place, dont environ 4 500 effectifs seront redéployés en dehors de Bangui. Cela exige des efforts considérables. Le développement des infrastructures, les capacités de soutien et un appui logistique efficace seront de la plus haute importance à cet égard.

Avec un gouvernement qui est au pouvoir depuis près de deux ans et dont l'armée est en grande partie confinée à Bangui, la MINUSCA jouera un rôle déterminant pour nous permettre de faire fond sur les progrès accomplis jusqu'à présent. Les soldats formés par la Mission militaire de formation de l'Union européenne

sont maintenant équipés, et nous devons tout mettre en œuvre pour éviter tout ralentissement du processus de leur déploiement et de leur opérationnalisation.

La MINUSCA continue de jouer un rôle essentiel pour la mise en place opérationnelle des FACA et la fourniture d'un appui logistique de base. Il faut continuer d'appuyer les FACA dans le cadre des déploiements conjoints en vue de l'exécution d'opérations militaires de petite envergure. Toutefois, l'appui de la MINUSCA, conformément à son prochain mandat, au déploiement progressif et coordonné des FACA formées par la Mission militaire de formation de l'Union européenne dans les garnisons ou vers les centres décentralisés, est absolument essentiel si l'on veut étendre l'autorité de l'État. Par voie de conséquence, on appuiera le plan national du Gouvernement centrafricain en matière de défense, lui permettant ainsi de démontrer sa volonté de s'attaquer aux problèmes liés à la sécurité et à la stabilisation dans tout le pays. Il sera essentiel de disposer d'une armée décentralisée capable de se déployer en dehors de Bangui. Avec l'appui de l'ONU, le redéploiement progressif de ces forces pourrait être un exemple concret du rétablissement de l'autorité de l'État dans les provinces et permettre à la MINUSCA de se redéploier dans les zones où sa présence est plus nécessaire – permettant ainsi à tous les acteurs concernés d'atteindre leurs objectifs.

Si la MINUSCA retire son appui aux FACA, il est plus que probable que les progrès en la matière vont s'enliser et que par voie de conséquence, la mise en œuvre du mandat confié à la MINUSCA va en pâtir. Par elles-mêmes, les FACA n'ont pas la capacité de se déployer ou d'être autonomes, et le processus d'extension de l'autorité de l'État, qui est d'une importance fondamentale, serait paralysé. Cela aurait probablement pour conséquence le retour des FACA à Bangui, et nous perdriions ainsi toute possibilité de rétablir le contrôle de l'État.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le commandant Pulkkinen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hilale.

**M. Hilale** (*parle en anglais*) : En réponse à votre demande, Monsieur le Président, je vais présenter une version abrégée de mon exposé.

Tout d'abord, je me réjouis de l'aimable invitation qui m'a été faite d'informer le Conseil de sécurité sur les possibilités et les défis qui se présentent pour ce qui est de l'instauration et de la pérennisation de la paix en

République centrafricaine, en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

La situation en République centrafricaine, qui est fragile, demeure une source de préoccupation, compte tenu de la reprise des combats et de l'apparition de nouveaux points chauds sur le plan humanitaire. Dans le même temps, l'engagement collectif du Gouvernement, du système des Nations Unies et de toutes les autres parties prenantes en faveur de solutions à long terme commence à porter ses fruits. Malgré les retards observés, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le rétablissement de l'autorité de l'État. Des efforts sont en cours pour coordonner le déploiement des forces de sécurité intérieure, de l'appareil judiciaire et des prestataires des services sociaux de base afin de renforcer le contrat social entre la population et l'État. À l'avenir, il faudra veiller à ce que les efforts de réconciliation soient bien échelonnés et complémentaires, à ce que l'autorité de l'État soit rétablie et à ce que les retombées de la paix profitent aux populations.

La formation République centrafricaine met l'accent sur une perspective à long terme dans le cadre des efforts de stabilisation, de réconciliation et de développement dans le pays, sur la base des priorités nationales. À cette fin, nous accompagnons le pays sur le plan politique, nous encourageons l'intégration et la cohérence des efforts de consolidation de la paix entrepris aux niveaux régional et international et nous attirons l'attention sur les insuffisances critiques en matière de ressources et de capacités en République centrafricaine.

En 2017, la formation s'est concentrée sur les engagements pris à Bruxelles concernant la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et tout particulièrement le pilier I du Plan, qui porte sur la réforme du secteur de la sécurité; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; l'état de droit et la réconciliation. Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris de faire le suivi de la mise en œuvre du Plan en collaboration avec toutes les parties prenantes, je me suis entretenu avec des responsables de la Banque mondiale la semaine dernière à Washington. Nos discussions ont notamment porté sur les insuffisances en matière de ressources et de capacités qui entravent la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, en mettant l'accent sur le rôle de la Banque mondiale.

Je voudrais faire au Conseil quelques observations importantes.

Premièrement, la République centrafricaine est à un tournant décisif. Le Gouvernement a besoin d'assistance pour mener à bien les réformes nécessaires à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. À Bangui, à New York et à Washington, et conjointement avec le Représentant spécial du Secrétaire général, j'ai continué d'insister auprès du Gouvernement et des donateurs que la mise en œuvre réussie du Plan exigeait un engagement ferme de la part des deux parties. Alors que les contributions annoncées à la conférence de Bruxelles s'élevaient à 2,23 milliards de dollars, le taux d'exécution des projets en cours pour lesquels les fonds nécessaires ont été versés n'était que de 16 % en 2017. D'après les contacts que j'ai eus avec les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres parties prenantes, je crois comprendre que la capacité d'absorption du Gouvernement centrafricain, le manque de coordination entre les ministères compétents et l'absence de l'autorité gouvernementale et la présence de groupes armés sur l'ensemble du territoire font également obstacle à l'utilisation efficace et rapide des ressources.

Deuxièmement, nous devons encourager les évolutions positives en matière de rétablissement de l'autorité de l'État. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le déploiement de préfets et de sous-préfets dans les provinces et la coordination entre les institutions nationales s'est améliorée aux niveaux national et provincial. Par ailleurs, le Gouvernement a lancé le processus de redéploiement de l'armée nationale – les Forces armées centrafricaines (FACA) – ainsi que de la police et de la gendarmerie nationales, dans le contexte plus large de la réforme du secteur de la sécurité et de l'extension de l'autorité de l'État. Nous encourageons le Gouvernement à nommer des fonctionnaires dans tout le pays et à tout mettre en œuvre pour garantir la fourniture des services de base. C'est la seule voie qui mènera à la stabilité durable.

Troisièmement, la sécurité à long terme dépend de la priorité qui sera donnée à la justice et à la lutte contre l'impunité. À cet égard, nous saluons l'extradition, aujourd'hui, de l'individu connu sous le nom de « Romaric » de la République démocratique du Congo vers Bangui. Il est soupçonné d'être responsable du massacre des Casques bleus marocains et cambodgiens à Bangassou en mai dernier. La Cour pénale spéciale est une structure nationale innovante qui permettra de remédier à l'impunité. Toutefois, elle est confrontée à de

nombreux défis, notamment un manque de ressources pour les cinq prochaines années.

Bien qu'une stratégie pour la protection des témoins et des victimes a été mise au point, à la fois pour la Cour pénale spéciale et pour le système judiciaire national de manière plus générale, de graves lacunes demeurent en matière de protection des témoins et des victimes. Le projet de règlement de procédure et de preuve, qui fournira des lignes directrices pour les mécanismes de protection des témoins, doit être adopté rapidement. Dans le même temps, il nous faut contrebalancer l'attention accordée à la Cour pénale spéciale par un appui à l'ensemble du système judiciaire national centrafricain. En dépit des récents progrès réalisés par les tribunaux de droit commun à Bangui et à Bouar, la reprise des activités judiciaires à l'extérieur de Bangui reste difficile. Le manque de sécurité, les difficultés pour payer les salaires et le manque de matériel comptent parmi les principaux problèmes rencontrés.

Quatrièmement, en tant que formation engagée à renforcer la cohérence entre les parties prenantes, nous appuyons vigoureusement l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui rassemble tous les efforts de paix au titre de la feuille de route de Libreville, sur la base de leurs avantages comparatifs. Alors qu'il est toujours difficile de maintenir la sécurité en dehors de Bangui, les initiatives locales en faveur du dialogue avec des groupes armés se sont poursuivies avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, en faveur de la lutte contre la violence et en faveur de la réconciliation. Nous espérons vivement que cette initiative contribuera à la mise en œuvre et au succès du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de réconciliation réaliste et claire est une priorité absolue pour l'année 2018. La mise en place de la Commission Vérité, justice, réparation et réconciliation, annoncée lors du Forum de réconciliation nationale de Bangui en 2015, est lente. Il importe que cette structure soit rendue opérationnelle pour rassurer les victimes en quête de justice en attendant le début des procès à la Cour pénale spéciale.

Enfin cinquièmement, la reprise économique sera déterminante pour préserver la foi dans les institutions de l'État et pour surmonter la crise humanitaire. Il est encourageant que le Président Touadera ait donné la priorité aux efforts de développement dans le nord, où le



sentiment de marginalisation a alimenté le conflit. Pour pérenniser la paix, il sera extrêmement important de remédier à ces inégalités horizontales.

Pour conclure, je remercie les autorités centrafricaines de leur attachement à la mise en œuvre des activités de la formation. Je remercie également les membres de la formation, le Représentant spécial du Secrétaire général Onanga-Anyanga et son équipe, ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de ses efforts constants pour appuyer le peuple centrafricain.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Hilale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Tanoh-Boutchoue.

**M. Tanoh-Boutchoue** (Côte d'Ivoire) : J'ai l'honneur de présenter cet exposé aux membres du Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Dans cette déclaration, je me propose de donner un aperçu des activités du Comité depuis le dernier exposé de mon prédécesseur devant le Conseil le 15 février 2017 (voir S/PV.7884), et ce faisant, de mettre l'accent sur les activités du Comité et du Groupe d'experts.

Au cours de l'année 2017, un certain nombre de faits nouveaux encourageants se sont produits en République centrafricaine, notamment l'ouverture de consultations politiques dans le cadre de l'initiative de l'Union africaine et les progrès réalisés en matière de mobilisation des représentants des groupes armés en faveur du désarmement et de la démobilisation, ainsi qu'en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Néanmoins, en dépit de toutes ces avancées, le niveau élevé de la violence dans le sud-est et le nord-ouest durant l'année écoulée nous a rappelé les pires moments qu'a connus le pays en 2013 et en 2014, lorsque le nombre de déplacés et de réfugiés a atteint un niveau sans précédent, les civils, les Casques bleus et les agents humanitaires faisant, quant à eux, régulièrement l'objet d'attaques menées par les groupes armés prédateurs.

Depuis le dernier exposé de mon prédécesseur au Conseil de sécurité en février 2017, le Comité a tenu au total huit séances, les 23 février, 31 mars, 12 mai, 21 juillet, 6 septembre, 4 et 29 décembre 2017 et le 26 janvier 2018. Les communiqués de presse résumant la teneur de ces réunions sont disponibles sur le site Web du Comité, mais je voudrais mettre en avant plusieurs

activités du Comité qui touchent à la mise en œuvre des mesures de sanction.

Le Comité a continué de travailler en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines, les États de la région et les États voisins, et il a organisé, le 6 septembre et le 26 janvier, ses premières réunions d'information publiques, ouvertes à l'ensemble des États Membres. Ces réunions publiques se sont avérées très utiles et intéressantes, et ont été, pour les membres du Comité et pour les États de la région invités, une occasion d'entendre les vues de l'ensemble des Membres de l'Organisation sur la manière d'améliorer l'application des sanctions par les États de la région et les États voisins de la République centrafricaine, mais surtout, elles nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble de la manière dont nous pouvons lutter contre le trafic transfrontalier d'armes et le trafic de ressources naturelles.

Il est clair pour moi que la coopération régionale entre les États voisins dans la lutte contre les réseaux illicites, l'exploitation illégale des ressources naturelles et le trafic transfrontalier d'armes et de munitions, est essentielle face aux nombreux défis que les pays d'Afrique centrale ont à relever. Cependant, sans les régimes de sanctions et d'autres formes d'assistance émanant de la communauté internationale, ces mesures risquent d'échouer pour ce qui est d'éliminer efficacement les causes profondes du conflit.

À cet égard, je voudrais aussi souligner le travail extraordinaire accompli par le Service de la lutte antimines pour assurer la gestion sûre et efficace des armes et des munitions en République centrafricaine, améliorer les installations de stockage des armes et des munitions et construire des arsenaux permanents à l'extérieur de Bangui. Le Service de la lutte antimines a présenté deux exposés au Comité en 2017, le 17 mai, puis le 4 décembre, au sujet de l'assistance qu'il fournit aux autorités centrafricaines pour la mise en œuvre de la feuille de route relative aux armes légères en vue d'énoncer une stratégie et un plan d'action nationaux. Le 4 décembre, le Comité a d'ailleurs entendu, pour la première fois, un exposé de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui a présenté les conclusions préliminaires de son rapport sur la gestion des armes et des munitions, lesquelles doivent être publiées d'ici la fin du mois de mars 2018.

Je voudrais aussi faire valoir le travail des membres du Groupe d'experts qui sont les yeux et les oreilles du Comité sur le terrain. Grâce aux rapports établis par le Groupe d'experts, son rapport de mi-mandat

et son rapport final, ainsi que ses rapports de synthèse, dont le plus récent a été communiqué le 9 février dernier, le Comité est bien informé de ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures de sanction en République centrafricaine et dans la région. Il importe à cet égard de noter que le 17 mai, le Comité a ajouté à sa liste relative aux sanctions le nom d'un individu, Abdoulaye Hissène. Je voudrais aussi souligner qu'en 2017 le Groupe d'experts a présenté trois nouveaux mémoires concernant des personnes qui pourraient faire l'objet de sanctions et deux mémoires actualisés. À ce jour, le Groupe d'experts a présenté au total 32 mémoires.

Signe de la coopération entre le Comité et les autorités nationales de la République centrafricaine, le Comité a entendu le 29 décembre, lors d'une vidéoconférence organisée à Bangui, des exposés présentés par le Ministre de la défense nationale et le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, des représentants de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et le Groupe d'experts au sujet de l'application de l'embargo sur les armes, sans perdre de vue les efforts légitimes des autorités centrafricaines pour réarmer les forces nationales de défense et de sécurité. Le Comité comprend parfaitement ces efforts mais insiste dans le même temps sur la gestion des armes et des munitions dans des conditions de sécurité et de sûreté.

Au cours de la période considérée, le Comité a également travaillé en étroite collaboration avec la République centrafricaine, les États de la région et divers États Membres pour donner des orientations sur l'application de l'embargo sur les armes. À cet égard, le Comité et le Groupe d'experts sont déterminés à poursuivre le dialogue avec les autorités nationales afin que l'embargo sur les armes puisse être vu comme aidant le Gouvernement à réarmer les forces nationales de défense et de sécurité tout en respectant pleinement les dispositions propres à l'embargo lui-même. La détérioration constante de la situation en matière de sécurité, en particulier dans le sud-est et le nord-ouest du pays, et le fait qu'il est très facile de se procurer des armes et des munitions nécessite l'application effective de l'embargo sur les armes.

Pour ce qui est de l'interdiction de voyager, le Comité et le Groupe d'experts ont continué de coopérer activement avec les États de la région, notamment le Kenya et l'Éthiopie, pour donner suite aux violations

signalées, en soulignant que les procédures pertinentes de dérogation à l'interdiction de voyage, qui sont destinées à promouvoir les activités de médiation, pourraient être utilisées avant le voyage conformément aux mesures de sanctions énoncées dans la résolution 2339 (2017) et dans les directives régissant la conduite des travaux du Comité. Je voudrais ici remercier tout particulièrement les autorités kenyanes, qui ont communiqué au Groupe d'experts des éléments de preuve fiables indiquant que M. François Bozizé, individu visé par les sanctions, voyageait sous un nom différent qui vient juste d'être ajouté dans la liste relative aux sanctions. Je voudrais donc exhorter les autorités centrafricaines et tous les États de la région à appliquer pleinement les mesures de sanction, y compris en veillant à ce que les faux passeports, les passeports falsifiés, volés et perdus ainsi que les passeports diplomatiques annulés soient retirés de la circulation, comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 12 de sa résolution 2399 (2018).

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Groupe d'experts a souligné dans son rapport que le Tchad a gelé les avoirs de M. Abdoulaye Hissène, individu inscrit sur la liste, tout en faisant une nouvelle fois observer que les autorités centrafricaines n'avaient toujours pas gelé les comptes et les avoirs d'Alfred Yékatom et d'Eugène Ngaïkosset. Selon le Groupe d'experts, les autorités centrafricaines avaient également continué à payer des émoluments à M. Yékatom et à M. Ngaïkosset, en violation des mesures de gel des avoirs. Au nom du Comité, j'exhorte à nouveau les autorités centrafricaines à appliquer pleinement les mesures de sanction et à geler immédiatement les avoirs des individus en question.

Je voudrais pour conclure faire part de mon intention de me rendre cette année en République centrafricaine et dans plusieurs États de la région afin de m'entretenir directement et de manière franche et ouverte avec les interlocuteurs concernés sur le terrain, de bien faire comprendre l'importance de la pleine application des mesures de sanction et de présenter les grandes lignes des procédures d'exemption pertinentes.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Tanoh-Boutchoue de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Tenya** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance et remercie M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et les autres intervenants de leurs exposés.

Le Pérou est attaché au maintien et à la pérennisation de la paix en République centrafricaine. Nous contribuons à la MINUSCA sous la forme du déploiement d'une division du génie de nos forces armées, ce qui constitue pour nous une raison supplémentaire de suivre avec une attention particulière la situation dans ce pays. Il demeure urgent de s'attaquer à la crise humanitaire. Les progrès modestes dans le processus politique n'ont pas pu se consolider à cause de la détérioration de la sécurité dans la majeure partie du territoire. Compte tenu de cette situation, je voudrais évoquer les trois aspects précis suivants.

Premièrement, il faut d'urgence mettre fin à la violence. Nous sommes préoccupés par la situation de conflit permanent dans une grande partie du pays, par la violence interethnique, par les attaques contre la population civile, le personnel de la MINUSCA et le personnel humanitaire, et par le fait que les groupes armés ont accès aux armes. À cela s'ajoutent les affrontements pour le contrôle de territoires et l'exploitation des ressources naturelles. Les couloirs de transhumance se sont transformés en lieux de commerce illicite et de criminalité. Nous saluons les efforts faits par la MINUSCA et l'Union européenne pour appuyer la constitution de forces militaires et policières capables d'affronter ces menaces et nous soulignons la nécessité d'avancer dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants.

Ma deuxième observation concerne la nécessité d'asseoir et de consolider l'État et d'étendre sa présence sur tout le territoire. Cela suppose en retour de promouvoir une société pacifique et inclusive, orientée vers la paix et le développement durables. C'est pourquoi nous saluons les efforts de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, impulsée par l'Union africaine, qui facilite le dialogue entre les groupes armés et la société civile. Nous considérons que cette initiative doit inclure les groupes de femmes et de jeunes, en vue de créer des institutions axées sur la paix durable. Nous jugeons aussi positive l'attention accordée à la question de l'incitation à la violence dans la résolution 2399 (2018), la dernière résolution en date sur les sanctions concernant la République centrafricaine.

Nous soulignons l'importance de parvenir à des ententes et à des compromis permettant d'avancer dans l'application du plan d'expansion relatif aux préfectures,

qui sont appelées à promouvoir la stabilité, la sécurité et le développement du pays. Une cause profonde du conflit centrafricain est la difficile réalité socioéconomique, qui contribue à l'instabilité du pays. Il est indispensable de créer des emplois productifs, en particulier pour les jeunes, afin de prévenir l'extrémisme et le retour de la violence. Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix doit donc être soutenu par la communauté internationale.

Ma troisième remarque concerne la nécessité de faire davantage pour protéger la population civile. Nous saluons les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour renforcer l'appareil judiciaire et pour lutter contre l'impunité, en particulier la mise en place de la Cour pénale spéciale. Néanmoins, nous regrettons la récurrence de violations condamnables des droits de l'homme en République centrafricaine. C'est pourquoi des mesures fermes doivent être prises pour enquêter sur les atteintes dans ce domaine, notamment la violence sexuelle et la participation massive d'enfants au conflit, et pour traduire leurs auteurs en justice.

Le Pérou reconnaît et appuie le travail que réalise la MINUSCA en matière de protection des civils et de fourniture d'assistance humanitaire, ainsi que son appui au processus politique, et ce, en dépit de l'environnement défavorable et des conditions opérationnelles complexes qui prévalent.

Nous estimons que ses capacités opérationnelles doivent être renforcées. Nous constatons avec préoccupation que l'effectif autorisé n'est toujours pas déployé à 100 %, et nous insistons sur la nécessité de garantir la sécurité des Casques bleus sur le terrain. C'est pourquoi, pour terminer, nous exprimons notre appui à la décision du Secrétaire général de s'attaquer à ce problème qui est commun à plusieurs opérations de paix.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2018/125) que vient de présenter M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à qui nous exprimons nos plus sincères félicitations pour le travail louable et noble qu'il réalise en République centrafricaine. Ces félicitations s'adressent également à toute l'équipe de la MINUSCA. Nous savons gré à M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, à M. Moussa Nébié, Représentant spécial de l'Union africaine pour la

République centrafricaine, et au général de corps d'armée Esa Pulkkinen, Directeur de la Capacité militaire de planification et de conduite de l'Union européenne, de participer à la présente séance.

Nous remercions et félicitons par ailleurs l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, de la Côte d'Ivoire, pour l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, et l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, pour l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. Tous deux nous ont fourni une vue d'ensemble claire de la situation que traverse actuellement la République centrafricaine, un pays frère.

Après avoir écouté ces exposés, la République de Guinée équatoriale se déclare préoccupée par le climat de violence persistant entretenu par certains groupes armés dans le pays. Cela non seulement touche les parties en conflit, mais est également lourd de conséquences pour la population civile, en particulier les segments les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants, aggrave d'autant la situation humanitaire déjà critique, affaiblit l'État et facilite l'activité de mafias qui s'adonnent en toute liberté à la spoliation des ressources naturelles du pays sur tout le territoire national. Dans un tel contexte, la Guinée équatoriale condamne les récentes attaques perpétrées par lesdits groupes armés à l'encontre des civils et de la MINUSCA, et déplore profondément les pertes de vies humaines, qu'il s'agisse d'agents de la MINUSCA ou de citoyens centrafricains victimes des conséquences de la violence.

En dépit de progrès notables et du bon déroulement des élections de mars 2016, ainsi que de la présence des Nations Unies pour renforcer la stabilité, appuyer le Gouvernement et apporter une assistance humanitaire, les troubles et l'instabilité continuent de faire rage en République centrafricaine, entraînant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui font des centaines de victimes parmi les hommes, femmes et enfants qui subissent aussi violence sexuelle, traite de personnes, arrestations, détentions arbitraires ou déplacements forcés. La Guinée équatoriale appelle tous les groupes armés à déposer les armes et invite les parties au conflit à renoncer aux intérêts sectaires de quelque nature que ce soit pour permettre la tenue d'un dialogue qui débouche sur la consolidation de la paix et la stabilisation du pays. La Guinée équatoriale insiste

une fois encore sur la nécessité de respecter strictement l'accord tripartite signé le 23 mai 2011 à Khartoum.

Dans ce contexte, la Guinée équatoriale salue les efforts déployés par le Gouvernement de la République centrafricaine soeur sous la direction du Président Touadera, de concert avec la communauté internationale, dans le but de consolider l'État après la conclusion de la transition politique. Ces efforts concernent les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, ainsi que la réforme des forces de défense et de sécurité, le but final étant de parvenir à la réconciliation et à la stabilité nationales.

La République centrafricaine ne parviendra à la stabilité souhaitée que si elle se montre capable de consentir un effort sincère de réconciliation nationale grâce à un dialogue politique franc, direct et ouvert à tous. Il est important que tous les acteurs concernés fassent passer en premier les intérêts suprêmes de leur pays, car c'est seulement ainsi qu'il sera possible d'instaurer une paix et une stabilité durables.

Bien que des avancées notables aient été enregistrées sur la bonne voie, il reste encore beaucoup à faire pour la reconstruction du pays. Le rôle de la communauté internationale est fondamental, notamment pour donner à l'Union africaine ainsi qu'aux structures régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les moyens de jouer leur rôle dans ce processus. La MINUSCA reste indispensable à cet égard, et elle obtient des résultats très positifs.

La stabilité en République centrafricaine aura des répercussions sur la stabilité de toute la région de l'Afrique centrale; c'est pourquoi les hauts responsables de la région se sont largement impliqués dans la quête d'une solution, notamment avec le déploiement de forces lorsque la situation l'exigeait. La Guinée équatoriale n'a pas fait exception. S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo y a contribué par des efforts d'assistance et de médiation auprès de tous les acteurs, et ce, durant longtemps.

**M. Inchauste Jordán** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Parfait Onanga Anyanga, de son exposé; et nous saisissons cette occasion pour lui réitérer tout notre appui dans l'exécution des tâches délicates qui lui ont été confiées. Nous en profitons également pour remercier tous les intervenants des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

L'environnement de violence favorisé par les groupes armés, les attaques asymétriques et les affrontements interethniques et intercommunautaires constants suscités par la concurrence pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources naturelles sont la preuve qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la sécurité et constituent des facteurs qui, jour après jour, aggravent davantage la situation humanitaire déjà critique. D'après le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/125), près de la moitié de la population du pays dépend de l'aide extérieure pour survivre; 2,5 millions de Centrafricains ont besoin d'une assistance humanitaire urgente, soit 10 000 de plus que la période précédente. Le nombre de déplacés de force a augmenté de 70 % en 2017, pour s'établir à 1,24 millions de personnes au total, son plus haut niveau de toute l'histoire de la République centrafricaine. L'insécurité alimentaire s'est aggravée et touche désormais une personne sur deux. Fin 2017, 500 écoles étaient fermées à cause de l'insécurité, et dans certaines régions, aucune école n'est ouverte. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à ne pas relâcher son appui afin de répondre au besoin croissant d'aide humanitaire de la population, et à faire en sorte que le financement de cette aide soit prévisible et durable.

Par ailleurs, la Bolivie condamne les attaques constantes perpétrées par les groupes armés à l'encontre des civils, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et des forces de paix. Nous apprécions et saluons les membres du personnel militaire, policier et civil de la Mission, qui s'acquittent de leurs fonctions dans un environnement instable et à très haut risque. Nous rendons hommage aux efforts de la Mission pour recenser les régions où des capacités supplémentaires sont nécessaires pour protéger la population civile, notamment dans le cadre de la stratégie visant à prévenir les actes de violence liés à la transhumance. Dans ce sens, et afin d'accroître leur efficacité, nous l'encourageons à mettre en œuvre les recommandations du rapport de l'enquête indépendante sur les attaques contre les civils, afin d'être en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat, conformément à la résolution 2387 (2017). De même, nous réitérons que l'exploitation et les atteintes sexuelles sont inadmissibles, et nous sommes favorables à ce que la MINUSCA poursuive ses efforts pour veiller à la bonne application de la politique de tolérance zéro.

En dépit des conditions de sécurité complexes, nous soulignons les progrès accomplis dans les domaines

de la protection des civils, du rétablissement de l'autorité de l'État, de la coopération interinstitutionnelle et de la formation des Forces armées centrafricaines, entre autres. Ces activités renforcent de façon importante le processus de paix et elles doivent être encore renforcées et mises en œuvre dans leur intégralité.

Nous signalons également la mise en place de la nouvelle organisation préfectorale, l'adoption de la loi de finances pour 2018 et l'élaboration d'un cadre stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité. Nous saluons l'action du Gouvernement de la République centrafricaine, avec à sa tête le Président Touadera, pour trouver les moyens de promouvoir un processus de réconciliation, le dialogue inclusif et l'entente entre les parties. Nous nous félicitons aussi de la poursuite des efforts visant à rétablir le système des tribunaux afin de mettre fin à l'impunité, avec notamment la condamnation de plusieurs membres de groupes armés, les efforts pour rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle, la démilitarisation du système pénitentiaire et l'élaboration d'un cadre stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité. Nous réaffirmons l'importance de veiller à une participation équitable dans tous ces efforts et dans le processus de paix, de manière générale.

Nous condamnons tous les actes d'incitation à la violence, en particulier pour des motifs ethniques ou religieux, qui mettent en péril la paix, la stabilité et la sécurité en République centrafricaine. Nous appelons encore une fois tous les groupes armés à déposer les armes, à mettre de côté leurs intérêts sectaires, de quelque nature qu'ils soient, qui empêchent l'aboutissement du dialogue et la conclusion d'accords au profit de la population civile et de l'instauration de la paix, et à accepter une fois pour toutes le programme de démobilisation, désarmement et réintégration.

Nous encourageons la République centrafricaine à mettre à exécution le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Nous nous félicitons des efforts et de l'appui fournis par la MINUSCA et le Service de la lutte antimines de l'ONU ainsi que de l'action qu'ils mènent tous deux aux fins du déminage humanitaire.

Enfin, nous nous félicitons du concours actif et constant des organisations régionales et sous-régionales ainsi que de la participation de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine, dont les efforts politiques de pacification et de

coopération sont essentiels pour le processus de réconciliation. Ces efforts doivent se faire dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République centrafricaine, puisque c'est aux Centrafricains qu'il incombe au premier chef d'instaurer la paix et la stabilité dans leur pays.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Kpongo** (République centrafricaine) : Je voudrais avant tout féliciter le Koweït pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de février, puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours de son mandat.

Je me réjouis de prendre part à cette séance du Conseil de sécurité pour, d'une part, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) de son exposé et exprimer, d'autre part, toute ma gratitude pour tous les efforts que la Mission ne cesse de déployer pour ramener la paix dans mon pays, qui peine à se relever d'une si longue crise. Je remercie également tous les autres orateurs pour leurs importantes interventions.

Avec la fin de la transition politique et l'organisation d'élections crédibles et démocratiques, tous les espoirs étaient permis. La vie a commencé à renaître. Des progrès notables ont été constatés dans plusieurs domaines, à la satisfaction de tous. Puis, comme par enchantement, les violences intercommunautaires et ethniques ont surgi sur pratiquement toute l'étendue du territoire. À la lecture du rapport qui nous a été présenté (S/2018/125), je me suis dit que le pays n'était pas loin d'une rechute que nous craignons jusque-là, car nous sommes arrivés à la conclusion que 2017 a été l'année la plus critique, l'année de tous les dangers pouvant conduire au basculement.

Nous saluons l'opération conjointe conduite par les forces de la MINUSCA et les forces armées centrafricaines, qui a eu pour effet de réduire la présence des groupes armés dans les environs de Paoua. Nous encourageons de telles actions militaires partout où le besoin se fait sentir, et qui pourront à la longue réduire également les tensions entre les belligérants et les menaces que ces derniers font peser sur les populations, car il est plus clair que ce sont les rivalités entre les groupes armés et les milices d'autodéfense qui sont à

l'origine de l'intensification et de la persistance des violences.

Ce sont effectivement les dirigeants politiques opportunistes qui ne veulent pas que la crise prenne fin. Ils emploient tous les procédés possibles, telle la manipulation, pour pousser les groupes armés et les milices d'autodéfense qui sont à leur solde à commettre toutes les exactions à l'encontre des populations civiles et des Casques bleus, et à proférer des discours de haine dans le seul but de diviser les Centrafricains pour mieux gérer la situation.

Ma délégation se félicite que les incitations à la violence et les discours à caractère incendiaire ont été pris en compte comme critère de désignation dans la résolution 2399 (2018) du Conseil de Sécurité renouvelant le régime de sanctions à l'égard de la République centrafricaine. Nous espérons que de telles mesures produiront les effets escomptés. Pour cela, les autorités centrafricaines et la MINUSCA devront mettre en œuvre, sans délai, cette résolution afin que les auteurs de troubles sachent que la justice les rattrapera.

La résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, du 14 novembre 2017, confère à la MINUSCA d'autres tâches aussi colossales les unes que les autres, telles que l'appui aux initiatives locales en faveur de la paix, l'appui au processus de consultations menées le Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine avec les principaux concernés, la société civile et les autres acteurs de la crise centrafricaine. Le Conseil doit veiller à ce que la Mission dispose des moyens conséquents à la mesure des activités toujours croissantes qui lui sont confiées.

Pour terminer, étant donné que nous n'avons pas assez de temps pour parler des autres aspects de la situation, je voudrais redire toute la satisfaction de ma délégation de la parfaite collaboration qu'entretiennent les autorités centrafricaines et la MINUSCA dans la gestion de cette situation bien compliquée. Nous renouvelons au Chef de la Mission, M. Parfait Onanga-Anyanga, notre sincère reconnaissance pour son dévouement et sa détermination à aider le Gouvernement et le peuple centrafricains à sortir de ce long cauchemar, sans oublier bien sûr tous les partenaires bilatéraux et internationaux pour leur appui sans faille.

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 17 h 20.*